

PAGE DES SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

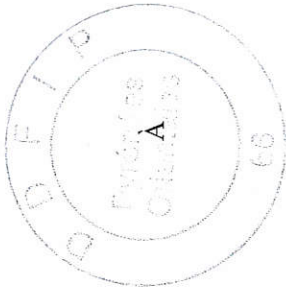
Le comptable affirme, en outre, et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de BUDGET ANNEXE CTE COMMUNES ASSAIN pendant l'année 2016 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

060246600449-20160338-3217CDG_Asst-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/04/2017

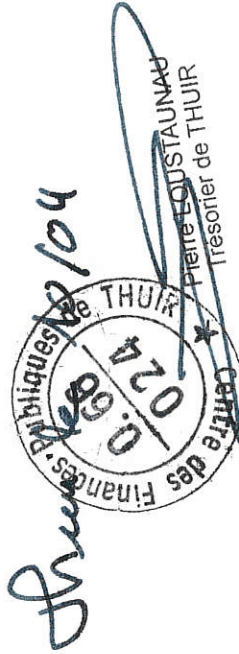


PERFIGNAN - 5 AVR. 2017

, le

Le Directeur départemental
des finances publiques
Par Procuration

[Signature]

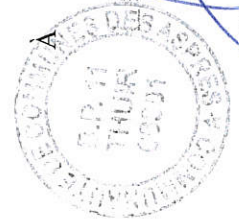


À , le

René OLIVE, Président

Vu par

qui certifie que le présent compte dont le montant des tirés à recouvrer et des mandants émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *20/03/2017* par l'organe délibérant.



THUIR

Président

René OLIVE

, le

20/03/2017